

MUTUELLE " AMIS DE MPISSA " <sup>1</sup>  
CONGO

Siège social : 126 bis, rue Archambault, Mpissa

Progrès

B.P. : 3050 – Bacongo - Brazzaville

Amidempissa@yahoo.fr

WWW. santé dev/ mpissa.org.

-----

REPUBLIQUE DU

Unité – Travail -

-----

## APPUI A L'APPRENTISSAGE DES JEUNES DESCOLARISES AUX PETITS METIERS

**Titre du Projet** : Appui à l'apprentissage des jeunes déscolarisés aux petits métiers.

**Institution d'exécution** : Association apolitique à caractère social dénommée " Amis de Mpissa "

**Lieux d'exécution** : Brazzaville.

**Partenariat** : Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'UNICEF, .....

**Population cible** : Les jeunes désœuvrés de la ville de Brazzaville

**Durée du Projet** : 3 ans

**Contenu du Projet** : Le projet a pour objet de placer des jeunes désœuvrés en apprentissage auprès des maîtres-artisans en vue de leur formation aux métiers artisanaux. Au terme de celle-ci, ceux-ci devront pouvoir se prendre en charge. A cette fin, les maîtres-artisans identifiés et sélectionnés bénéficient d'un certain nombre d'appuis techniques, sociaux et financiers sur la base d'un cahier de charges concernant l'accueil des jeunes dans leurs ateliers, à Brazzaville.

**Date approximative de prise d'effet** :

**Budget** : Contribution financière sollicitée : 135.150.900 F CFA

**Moyens en personnel** : - 1 chef de projet  
- 1 chef d'antenne à Brazzaville

<sup>1</sup> Organisation Non Gouvernementale, créée en vertu des dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901 relative au contrat d'association et en vertu des textes en vigueur en République du Congo, enregistrée sous le n° 146/03/MATD/DGAT/DOR/SAG du 08 avril 2003.

- 6 animateurs sociaux

## **I- Contexte et justification**

Le Congo est l'un des pays d'Afrique dont le taux de scolarisation dans le primaire est des plus élevés. Avant la vague des conflits sous- politiques, le taux était de 100%. Aujourd'hui ces estimations sont à revoir à la baisse, car la proportion d'exclus scolaires devient de plus en plus importante.

Le système éducatif congolais souffre d'un certain nombre de maux. On peut relever tout d'abord l'inadéquation entre la formation et l'emploi. La formation théorique prend le dessus sur la formation pratique et technique. Cet état de chose est à l'origine de la catégorie juvénile « d'inadaptés scolaires ». Ensuite, les conditions de travail dans les écoles sont si peu satisfaisantes (absence de suivi scolaire, inexistence des bibliothèques, frustrations divers du personnel enseignant) que la conséquence évidente est le fort taux d'échecs scolaires enregistré à tous les examens d'Etat.

Au regard de ce triste tableau et de ce qui précède certains analystes renchérissent que l'école congolaise ne forme que des chômeurs.

La dégradation du tissu économique du fait des guerres que le Congo a successivement connues depuis 1993 ( pillage, sabotage, dégradation systématique et destruction des biens, meubles et immeubles) a contribué à rendre le marché de l'emploi de plus en plus étroit. De très nombreuses entreprises, pourvoyeuses d'emplois ayant été mises en difficultés.

Le désœuvrement a conduit une couche importante de la jeunesse à sombrer dans la délinquance et à manifester un engagement pour les armes. La crise de l'emploi engendre ainsi une insécurité permanente.

En l'absence notoire d'industries susceptibles de résorber un grand nombre de chômeurs, le secteur artisanal constitue une alternative pour occuper utilement des jeunes désireux de subir un apprentissage aux petits métiers d'utilité immédiate, ceux-ci pouvant leur garantir une activité rémunératrice.

## **II- Objectifs**<sup>2</sup>

### **1- Objectifs quantitatifs**

---

<sup>2</sup> La création de la Mutuelle " Amis de Mpissa " apporte un plus dans la satisfaction des besoins communautaires des populations de Brazzaville - sud, comme le prouve le répertoire des actions qu'elle vise :

- l'assistance et l'entraide entre les membres dans toutes les situations sociales ;
- l'intégration sociale et professionnelle des jeunes par le financement des activités de développement telles que le petit commerce, les micro -projets et l'apprentissage des petits métiers ,...
- l'épanouissement et le développement intégral des jeunes par l'organisation des activités socio-culturelles saines ( les ateliers scolaires des élèves en classe d'examens d'Etat, club de langues, club de lecture, atelier d'initiation à la guitare,...)
- La recherche du financement auprès des organismes internationaux pour les projets et micro-projets.

- Insertion de 300 jeunes désœuvrés de manière durable ;
- Valorisation d'une vingtaine de métiers artisanaux ;
- Lutte contre le chômage ;
- Accompagnement et soutien de près d'une centaine de maîtres-artisans.

## **2- Objectifs qualitatifs**

- Formation pratique et théorique des jeunes désœuvrés ;
- Aide à la prise en charge individuelle des jeunes sélectionnés à l'issue de leur formation ;
- Suivi psychosocial des jeunes dans leur milieu d'apprentissage ;
- Implication des parents des apprentis ;
- Consolidation des activités des maîtres-artisans.

## **III- Descriptif du projet**

Le projet consiste en la mise en relation de jeunes désœuvrés avec des maîtres artisans, auprès desquels ceux-ci doivent apprendre un savoir-faire utile à leur insertion professionnelle et économique. Le projet permet donc de valoriser le secteur informel pourvoyeur d'emplois de proximité, générateurs de revenus sécurisés.

Au terme de leur apprentissage, les jeunes devraient pouvoir se prendre en charge et sortir de la précarité, en se servant des connaissances acquises aux côtés des maîtres-artisans. A cet effet, un fond d'appui à l'installation des finalistes est mis en œuvre.

Le projet se base sur la compétence et la capacité des maîtres-artisans à former des apprentis. Ainsi des sessions de formation des formateurs seront organisées à leur intention, afin de les amener à comprendre les objectifs du projet et à susciter des réflexes de transmission du savoir-faire. Il est également prévu la consolidation de leurs activités grâce à un appui à l'équipement et à l'exécution des marchés captifs.

Sont concernés dans le cadre de ce projet, des jeunes garçons et filles en difficultés d'insertion économique. Ils sont sélectionnés avec le concours des institutions spécialisées et des organisations non gouvernementales de développement (O.N.G.D.), à partir des milieux les plus défavorisés de Brazzaville, notamment les sites des déplacés de guerre venant des villages du Département du Pool et des jeunes issus des familles d'orphelins de guerre ou de sida.

En vue du déroulement harmonieux de l'apprentissage, il est prévu de doter chaque atelier de kits d'outils indispensables à la formation et en rapport avec la filière. Ces outils sont mis à la disposition des apprentis qui s'en servent en en prenant soin. A la fin de la formation ceux-ci sont remis à la disposition des centres de ressources professionnelles (C.R.P) et des meilleurs finalistes.

De même, les maîtres-artisans recevront une quantité suffisante de matières premières susceptibles de venir en appoint à la formation notamment dans les cas des travaux pratiques. Chaque atelier ayant une capacité d'élaboration de plus de cinq apprentis représentera une structure fondamentale de formation. Par ailleurs les capacités des C.R.P seront secoués en vue de :

- la formation permanente ;
- l'organisation des marchés captifs ;
- la facilitation à l'accès aux matières premières ;
- l'organisation professionnelle.

Enfin, ce projet devrait permettre la mise en place d'une bibliothèque technique pour les artisans en vue de leur perfectionnement. De même, il sera exigé une structure permanente d'appui à l'artisanat :

- l'observatoire économique

#### **IV- Stratégie et activités du Projet**

##### **1- Stratégie**

L'approche participative sera privilégiée afin d'associer le plus possible de bénéficiaires, des parents des jeunes et des maîtres-artisans. Ces différents protagonistes du projet devront prendre une part active à toutes les phases d'exécution du projet : identification, préparation, mise en œuvre, suivi et évaluation.

##### **2- Principales Activités**

Le projet comporte deux phases :

- une enquête
- la mise en œuvre du projet

##### **a- Première phase :**

Une enquête sera réalisée dans tous les sites des déplacés du Pool et dans les différents quartiers de Brazzaville afin de recenser les jeunes orphelins. Celle-ci doit permettre :

- l'identification et la sélection des jeunes demandeurs d'emploi.
- l'identification et la sélection des maîtres-artisans compétents dans les métiers ci-après :

1- Menuiserie	8- Mécanique-auto	15- Coiffure(esthétique)
2- Electricité	9- Serrurerie	16- Informatique
3- Plomberie	10- Maçonnerie	17- Bureautique
4- Electronique	11- Couture	18- Cordonnerie
5- Froid	12- Tricotage	19- Ferronnerie
6- Tôlerie	13- Pâtisserie	20- Céramique
7- Electro-mecanique	14- Charcuterie	21- Sérigraphie

##### **b- Deuxième phase : Mise en œuvre du projet**

Le projet mettra en œuvre les activités ci-après :

### 1- Ingénierie sociale :

L'encadrement du projet est assuré par une équipe d'ingénierie sociale. Elle intervient pour apporter des appuis conseils dans les domaines de :

- l'animation sociale en vue d'informer et d'accompagner les bénéficiaires et de sensibiliser les différents protagonistes sur les axes du projet ;
- la structuration des bénéficiaires à travers des sessions de formation en vue de les amener à s'auto organiser ;
- le suivi psychosocial des jeunes apprentis ;
- l'implication des familles des apprentis.

### 2 - Définition des procédures

Il s'agit de la signature des accords tripartites portant sur la formation entre les maître-artisans, les apprentis et les animateurs du projet. Ces cahiers de charges devront établir les devoirs et obligations des uns et des autres afin de prévenir les incompréhensions susceptibles d'entraver le bon déroulement de l'apprentissage.

### 3- Elaboration des plans d'apprentissage

Le plan de formation fera partie intégrale du cahier de charges. Ce plan définit les différentes étapes d'apprentissage. Le plan de formation est élaboré et adopté par le conseil des formateurs.

### 4- Méthodologie de formation et processus d'intervention

Il s'agit d'une formation alternée : théorique (C.R.P) et pratique (ateliers).

Les périodes de théorie et de pratique seront déterminées en fonction des impératifs liées à chaque filière. Cette formation est modulaire et subdivisée en trois grandes parties. Au terme, de cette formation intervient l'insertion économique de l'apprenti devenu artisan à part entière.

#### • **Formation Théorique**

##### **Module I : Education civique**

La mutuelle "Amis de Mpissa " conclura des alliances et un partenariat de collaboration et d'assistance avec d'autres associations (forum des jeunes entreprises) ayant déjà mise au point un cours d'éducation civique à l'intention des artisans. Ceci permettra aux artisans de consolider leur statut afin de mieux se situer par rapport à l'environnement économique dans lequel ils évoluent.

##### **Module II : Initiation à la gestion**

Il est question de la vulgarisation de la technique de gestion d'une entreprise artisanale :

- la tenue des comptes et la comptabilité des matières.
- les apprentis sont aussi initiés à la promotion de leur produit – marketing.

#### • **Formation Technique**

##### **Module III : Cours techniques**

Ce sont des cours dispensés sur les lieux d'apprentissage ou dans les C.R.P. en rapport avec la filière concernée. Dans certains cas, en fonction de leur capacité, les maîtres-artisans pourront être amenés à dispenser des formations techniques qui éventuellement seront complétées par le recours à des ouvrages techniques.

## **Module IV : Accès à la Bibliographie Technique**

- **Formation Pratique**

### **Module V : Mise en apprentissage**

Après l'établissement du lien entre le maître-artisan et le jeune apprenti, celui-ci commence effectivement sa formation. La formation dispensée par le maître-artisan doit être essentiellement pratique. L'objectif pédagogique est de faire acquérir un savoir-faire et une culture d'artisans aux apprentis.

- **Processus d'insertion socio-professionnelle**

A la fin de la phase d'apprentissage, trois alternatives peuvent s'offrir à l'artisan :

#### **- Embauche par le maître-artisan :**

Le projet reconnaît au maître-artisan la possibilité de porter son choix sur des apprentis appliqués et efficaces afin de les prendre comme collaborateurs, avec éventuellement le statut de salarié.

#### **- Installation individuelle à l'issue de la formation**

S'installer à son propre compte peut solliciter un crédit d'appui à l'installation. L'importance du crédit est variable en fonction de la taille de l'entreprise et de sa capacité de production ( fond d'appui à l'installation).

#### **- Installation collective à l'issue de la formation**

Les finalistes sont encouragés à s'associer pour monter des entreprises artisanales. Comme pour le cas individuel, il est possible aux associés d'accéder à un crédit dans le cadre du fonds d'appui à l'insertion en vue de consolider leurs activités.

## **V- L'observatoire économique**

Cette structure a pour vocation de :

- faire l'état de l'environnement des micro-entreprises artisanales ;
- étudier les filières artisanales porteuses ;
- mener une étude du marché sur chacun des métiers ;
- définir des modèles économiques des filières artisanales ;
- examiner les possibilités de positionnement des finalistes sur les différents ateliers.

A noter qu'à terme le relais de financement de cette structure pourrait être assuré par la banque qui assure la gestion financière de la Mutuelle " les Amis de Mpissa ", complété par des cotisations et contributions des donateurs et des membres des différents métiers structurés.

## **VI- Résultats escomptes**

- Insertion de 300 jeunes apprentis ;
- Consolidation des activités d'une cinquantaine ou centaine de maîtres artisans ;
- Renforcement des C.R.P. ;
- Renforcement de l'esprit coopératif ;
- Organisation des filières des métiers choisis.

## **VII- Population cible**

Les bénéficiaires sont essentiellement des jeunes en recherche d'activités et décidés à apprendre un métier. En effet, on favorisera les individus donnant des bonnes espérances de réussite. Ceux-ci sont recrutés dans les catégories juvéniles suivantes :

- a)- Ex-miliciens en recherche d'insertion socio-professionnelle au niveau des mairies de Brazzaville et des sous-préfectures du Pool ;
- b)- Jeunes enfants recrutés dans les sites des déplacés du Pool ;
- c)- Jeunes enfants orphelins proposés par des institutions spécialisées :

- Espace Père Jarrot
- Forum des jeunes entreprises
- Ecoles spéciales
- O.N.G.
- Autres associations
- d)- Jeunes filles-mères.

## **VIII- Critères**

- 1- être âgé de 15 à 35 ans ;
- 2- être issus des milieux défavorisés ou ciblés ci-dessus ;
- 3- être titulaire du C.E.P.E. au moins ou avoir au plus un baccalauréat ;
- 4- être volontaire pour apprendre un métier.

## **XI- Moyens nécessaires à la réalisation du projet**

### **1- Moyens financiers**

<b>Nature des dépenses</b>	<b>Total (en francs CFA)</b>
Investissement mobilier	800.000
Installation technique	30.000
Matériel et outillage	26.270.000
Matériel de transport	5.000.000
Fournitures et matières consommables	17.340.000
Etudes et prestations de services	
- Etudes indemnités	3.500.000
- Formation	25.000.000
- Autres services extérieurs	6.100.000

- Missions	2.275.000
Personnel local	31.200.000
Autres charges	10.465.000
Divers et imprévus	4.200.900
Total	<b>135.150.900</b>

## **2- Moyens humains**

### Phase d'enquête

- coordonnateur
- assistant
- enquêteur

### Phase de mise en œuvre

- coordonnateur chef de projet
- responsable du projet à Brazzaville
- assistant administratif
- animateurs sociaux
- psychologue

### Centre de ressources professionnelles

- animateurs
- gardiens

## **3- Durée envisagée du projet : 3 ans**

### **4- Difficultés susceptibles d'intervenir**

- instabilité socio-politique
- hausse des prix des équipements
- difficultés d'approvisionnement

## **X- Exécution et suivi du projet**

### Calendrier

#### a) Janvier 2004 à Janvier 2005

- identification et sélection des apprentis
- identification et sélection des maîtres-artisans

#### b) Février 2005 à Février 2006

- mise en œuvre du projet
- initiation et apprentissage aux petits métiers retenus et à la gestion d'une entreprise artisanale

#### c) Mars 2006 à Janvier 2007

- mise en place de l'observatoire économique
- facilitation des apprentis pour s'installer à leur propre compte et se prendre en charge
- évaluation du projet

## **XI- Modalités de mise en œuvre**

La Mutuelle " les Amis de Mpissa " est désignée opérateur du projet.

Un contrat de prestation de service sera signé entre le demandeur et l'ambassade des U.S.A

### **1- Nature et justificatifs des dépenses**

Des mémoires et justificatifs de dépenses seront tenus à toutes les étapes du projet.

### **2- Procédures d'auto-contrôle par le demandeur**

Des réunions trimestrielles destinées à faire le point sur l'avancement du projet auront lieu sur convocation du coordonnateur. Celles-ci réuniront le conseiller de coopération et d'actions culturelles. Des réunions entre la Mutuelle " Amis de Mpissa", les représentants des maîtres-artisans et les apprentis se feront selon un calendrier arrêté de commun accord. Il sera fait recours à des organismes techniques pour la mise à disposition d'une assistance technique.

Fait à Brazzaville, le 14 Novembre 2003

Le Président du Bureau Exécutif de la Mutuelle

**Jean Paul Richard BONGOLO**